



Renens, le 3 août 2010

# Orange envisage une plainte à l'encontre de Swisscom, qui s'oppose à réduire suffisamment ses tarifs de terminaison.

**Un coup d'œil aux dernières statistiques officielles sur les télécommunications<sup>1</sup> publiées par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) montre clairement que Swisscom continue de gagner énormément d'argent grâce aux communications téléphoniques que les consommateurs suisses effectuent sur tous les réseaux. Vu son importante part de marché, la plupart des connexions part du réseau fixe ou d'autres réseaux mobiles vers le réseau mobile de Swisscom<sup>2</sup>.**

Comme Swisscom détient une large part du marché, aussi bien pour le réseau fixe (avec 67.7%<sup>2</sup>) que mobile (avec plus de 60%<sup>3</sup>), la société encaisse plus de 1,8 milliards de minutes de terminaison mobile, et de ce fait facture près de trois fois plus qu'Orange en frais de minutes mobiles terminées. C'est ainsi que Swisscom, très nettement dominante sur le marché dans les domaines des réseaux fixe et mobile, empoche et se taille la part du lion en tarif de terminaison au détriment de ses clients du réseau fixe.

Orange a proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 une réduction marquante de ses propres tarifs de terminaison d'un pourcentage à deux chiffres, et a demandé que Swisscom réduise aussi ses tarifs de terminaison à un niveau approprié. Comme la terminaison génère en outre des frais plus importants pour Orange que pour Swisscom, Orange a également proposé de garder la différence actuelle (asymétrique) de 3 centimes pour chaque minute d'appel terminée.

Cette proposition est soutenue par un rapport d'expertise mandaté par l'OFCOM datant de 2009. L'OFCOM y avait même calculé une asymétrie bien supérieure. Ce rapport d'expertise partait de la supposition que la Commission fédérale de la communication (ComCom) fixerait les prix de la terminaison mobile dans le contexte du droit appliqué, sur la base d'une demande déposée auprès de la ComCom.

Les négociations passées avec Swisscom n'ont produit aucun résultat, parce que Swisscom refuse de baisser de manière convenable ses tarifs et ne cesse d'insister sur une réduction substantielle de l'asymétrie. Ceci permettrait à Swisscom de continuer à maintenir sa domination sur le marché, tandis que la réduction de l'asymétrie continuerait à affaiblir considérablement la position sur le marché des challengers et la concurrence, ce qui par exemple empêcherait une politique de prix agressive.

C'est pourquoi Orange envisage une plainte auprès de la ComCom.

<sup>1</sup> Statistiques officielles pour les télécommunications 2008, Office fédéral de la communication (OFCOM), Département



ment du service des télécommunications de Bienne, 23 février 2010.

<sup>2</sup> cf. Pages 29 et 51 Statistiques officielles pour les télécommunications 2008, OFCOM

<sup>3</sup> Page 26, Statistiques officielles pour les télécommunications 2008, OFCOM

Contact Médias :

Orange: 078 787 10 16 – Therese Wenger, [therese.wenger@orange.ch](mailto:therese.wenger@orange.ch)

